



COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences Humaines et Sociales
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accordant à l'Université de Bourgogne le droit de délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 2 Archéologie, Sciences pour l'Archéologie, parcours Archéologie, Culture, Territoires, Environnement – Archéo-Géo-Sciences (ACTE-AGES)** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025 :

Président(e) : Amélie QUIQUEREZ

Membres :

Anthony DENAIRE
Fabrice MONNA
Jean-Pierre GARCIA
Olivia PUEL
Pierre NOUVEL
Stefan WIRTH

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et Sociales et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 15/11/2024

Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines et Sociales
Hervé MOUILLEBOUCHE